Envoyé en préfecture le 07/03/2024
Reçu en préfecture le 07/03/2024
Publié le
ID : 059-215901729-20240222-240222DE_10-DE

VILLE DE DENAIN

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 FÉVRIER 2024

Le Conseil Municipal de la VILLE DE DENAIN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à dix-huit heures et une minute, sur la convocation et sous la Présidence de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Maire.

Date de Convocation : 16 Février 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 33 Présents : 28

Etaient présents : MM. DUFOUR-TONINI, LEMOINE, CHERRIER, MOHAMED, RYSPERT, DERGHAL, MIRASOLA, CRASNAULT, THUROTTE, BIREMBAUT, DENIS, DUPONT, ATTEN, THOMAS, CARTA, CYBURSKI, BELLEGUEULE, DUCHEMIN, ANDRZEJCZAK, TONNEAU, AMOURI, SANCHEZ, FEDDAL, DANDOIS, BRAILLY, HOCHART, GAJDA, THERY.

Ont donné pouvoir : Monsieur AUDIN *(pouvoir à Monsieur CRASNAULT)*, Madame CARPENTIER-BORTOLOTTI *(pouvoir à Madame DUPONT)*, Madame BOUCHEZ *(pouvoir à Madame CARTA)*, Monsieur VANDENDOOREN *(pouvoir à Monsieur BRAILLY)*, Madame BOUTON *(pouvoir à Madame THOMAS)*.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur SANCHEZ.

DELIBERATION N° 10 : ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER HAUTS-DE-FRANCE *(EPF)*. Convention opérationnelle *« DENAIN – Fosse Mathilde, rue Mathilde »*.

EXPOSE DU RAPPORTEUR

La Fosse MATHILDE constitue un témoignage important de l'histoire minière de la ville de DENAIN. Mise en exploitation en 1832, définitivement fermée en 1862 en raison de sa proximité avec la fosse TURENNE, elle est le reflet de l'évolution des techniques minières et de l'adaptation constante du bâti aux innovations. C'est le seul témoignage quasiment intègre, dans le bassin minier Nord Pas de Calais, de cette époque symbolisant un tournant majeur de l'évolution des techniques d'extraction minières.

Inscrite à l'inventaire des monuments historiques en 2010, la Fosse Mathilde est enregistrée au patrimoine mondial de l'Unesco en 2012.

Plusieurs étapes se sont succédées :

- Dès 2011, et afin de préserver ce patrimoine, l'Etablissement Public Foncier Hauts de France accompagne la ville en assurant l'acquisition et le portage foncier.

- En 2016, la convention est prolongée de 2 ans. Une étude pré opérationnelle est engagée sous maitrise d'ouvrage de l'Etablissement Public Foncier Hauts de France afin d'identifier les vocations possibles du site et ce dans une logique de valorisation patrimoniale.

- En 2018, un nouvel avenant est signé afin de finaliser le projet et de trouver un porteur de projet. Cependant aucun porteur de projet n'a pu être identifié.

La convention cadre d'intervention de l'Etablissement Public Foncier Hauts de France signée le 15 Février 2022 reprend les opérations régies par les conventions opérationnelles actives en dehors du périmètre NPNRU, dont la Fosse Mathilde. Cette convention cadre prévoit pour le devenir de la Fosse Mathilde les engagements suivants :

.../...

Envoyé en préfecture le 07/03/2024
Reçu en préfecture le 07/03/2024
Publié le
ID : 059-215901729-20240222-240222DE_10-DE

- l'Etablissement Public Foncier Hauts de France s'engage à réaliser des travaux de sécurisation du puits de mine, à curer les bâtiments non classés, reprendre la toiture dont la dépose est indispensable à la sécurisation du puits. Le montant des travaux est estimé à 1 800 000 € HT.

- le foncier sera cédé à réception des travaux à la ville de Denain pour un prix de revient estimé de 600 000 € HT. A cela s'ajoute la prise en charge à hauteur de 50 % des travaux soit un total estimé de 1 500 000 € HT.

Afin d'assurer la mise en œuvre de cette opération, une convention opérationnelle doit être signée entre la commune de DENAIN et l'Etablissement Public Foncier Hauts de France reprenant les engagements ci-dessus tenant à la fois aux travaux et au coût de la cession. Cette convention est conclue pour une durée de 4 années.

Il est proposé à l'Assemblée :

- **DE SOLLICITER** l'Etablissement Public Foncier Hauts de France pour le maintien et la préservation de la Fosse Mathilde.

- **D'APPROUVER** le contenu de la convention opérationnelle *«DENAIN – Fosse Mathilde, rue Mathilde»*, dans le prolongement de la convention cadre signée entre la ville et l'EPF en 2022, à savoir :

- les travaux de sécurisation du puits de mines, de curage des bâtiments non classés ainsi que la reprise de la toiture.

- le poursuite du portage foncier par l'EPF de la Fosse Mathilde pour une durée de 4 années.

- la cession du foncier pour un coût estimé de l'opération de requalification du foncier à hauteur de 1 500 000 € HT.

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer la convention opérationnelle *«DENAIN – Fosse Mathilde, rue Mathilde».*

L'Assemblée est invitée à se prononcer.

DECISION : ADOPTE PAR 31 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS.

Se sont abstenus : MM. TONNEAU, FEDDAL.

Pour Extrait Conforme,

Le Secrétaire de séance,

T. SANCHEZ.

Le Maire,

A.L. DUPONT-TONINI.

Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu de la réception en Sous-Préfecture le.....
et de la publication le.....